

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2020 à 20H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 02 novembre 2020, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Retour de l'étude de marché du projet commerce;
- 2) Prêt achat commerce
- 3) DM prêt commerce + gaz ;
- 4) DM ajustement de budget
- 5) Fêtes de fin d'année
- 6) Application information population
- 7) Rapport 2019 du SPANC
- 8) Chemin de randonnée

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Stéphane COANON, absent excusé.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) PROJET COMMERCE RAPPORT ÉTUDE DE MARCHÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de marché sur la faisabilité du projet de commerce.

L'étude pose d'abord le contexte actuel sur la commune :

- Une population plus jeune et avec un niveau de vie plus élevé que la moyenne,
- Peu de commerce de proximité hormis La Mie Fred à Parenty, sinon il faut se rendre sur Desvres ou Samer.
- Une attractivité touristique intéressante avec un potentiel d'accueil qui se développe.

Analyse des possibilités :

- Le comportement d'achat des consommateurs démontre une nécessité de diversifier l'offre et le service, de proposer des circuits courts ainsi qu'un e-commerce en complément,
- L'amplitude horaire de l'ouverture devra être adaptée : ouverture décalée pour s'adapter aux horaires de passage de la clientèle et ouverture le dimanche indispensable,
- Une offre de petite restauration peut être envisagée, soutenue par le tourisme en développement,
- La clientèle pourrait s'étendre sur Doudeauville, Courset, Parenty et Bezinghem, ce qui donne un potentiel de ménages non négligeable.

Monsieur le Maire conclut en estimant le projet à environ 350 000 € (achat des locaux et travaux) avec des subventions en contrepartie.

M. Guy ROUTIER pense que le projet n'est pas viable et que son coût est trop élevé par rapport aux risques. De plus il ne croit pas au potentiel de clients de Courset, Parenty ou Bezinghem.

M. Arnaud ANSEL souligne qu'il ne faut pas entrer en concurrence avec le commerce

de la Mie Fred à Parenty, pour cela il faudrait proposer quelque chose de différent.
Pour M. Olivier CIVIERE, ce projet serait un bon moyen de relancer une activité dans le centre bourg et dynamiser le village

Mme Anne-Sophie ROHART suggère d'intégrer un logement en locatif dans le projet, cela permettrait d'offrir un logement au porteur, mais aussi d'assurer un avenir au bâtiment si le projet ne fonctionne pas.

M. Rémi LACHERÉ remarque qu'il est nécessaire de connaître le montant total du coût du projet afin d'évaluer au mieux la capacité de la commune à le mettre en place.

Après délibération, les conseillers sont favorables au projet à 13 voix pour et 1 contre, L'activité devra tendre plus vers un bar, brasserie et vente de produits locaux que sur un commerce simple. Il faudra aussi multiplier les services annexes pour rendre le service viable. Il faut désormais lancer la maîtrise d'œuvre pour avoir une estimation plus exacte du coût.

2) PRET ACQUISITION IMMOBILIÈRE ET BRANCHEMENTS GAZ

Un prêt de 105 000 € est nécessaire afin de financer l'acquisition du bien immobilier pour le commerce mais aussi pour boucler le financement des travaux de branchement au gaz prévus.

Deux banques ont répondu à notre demande : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne avec les taux suivants :

Banque	10 ans	15 ans	20 ans
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle
Caisse d'Epargne	0,72%	0,90%	1,02%
Crédit Agricole	0,58%	0,73%	0,88%

Après avoir étudié les offres, les conseillers optent pour l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 105 000 € sur 10 ans avec remboursements trimestriels au taux de 0,58 %
Les frais de dossier s'élèvent à 210 €.

3) DÉCISION MODIFICATIVE PRÊT ACQUISITION IMMOBILIERE ET BRANCHEMENTS GAZ

Afin d'intégrer le prêt dans le budget, le Conseil Municipal décide de modifier le Budget comme suit :

Recette d'investissement :

a 1641 (opération financière) emprunt : + 105 000 €

Dépenses d'investissement :

a 2115 terrain bâti : + 100 000 € a 21538 autres réseaux : + 5 000 €

Dépenses de fonctionnement :

a dépenses imprévues : - 210 € a frais : + 210 €

4) DM AJUSTEMENT BUDGET

Le budget communal nécessite des ajustements afin de régler les remboursements des arrhes de location de la salle des fêtes ainsi que la taxe d'aménagement pour le nouveau parking près de la mairie, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 022 dépenses imprévues : - 1 800 €

a 63513 : autres impôts locaux : + 1 200 €

a 6718 autres charges exceptionnelles: + 600 €

5) FETES DE FIN D'ANNÉE

Au vu de la situation sanitaire actuelle et des restrictions qui en découlent, les fêtes de fin d'année n'auront pas lieu.

Arbre de Noel : même si le spectacle et le goûter ne se font pas, les conseillers décident de maintenir le cadeau pour les enfants de 2 à 10 ans.

Les conseillers renouvellent les cartes cadeaux pour les 8/10 ans et les jouets pour les 2/7ans. Le budget reste fixé à 14 € par jouet et carte cadeau.

Les jouets et cartes cadeaux seront distribués à domicile par un Père Noel (dans le respect des gestes barrières) afin de conserver un minimum d'esprit festif.

Repas de fin d'année et colis du personnel : pas de repas de fin d'année mais les conseillers maintiennent le colis pour le personnel.

Comme d'habitude, Monsieur le Maire et un adjoint se chargeront de la composition.

Vœux du Maire : Au vu des circonstances et de l'incertitude sur la situation à venir, monsieur le Maire décide de ne pas faire de cérémonie des vœux pour 2021.

6) APPLICATION INFORMATION POPULATION

L'application choisie est celle de la société Mairie Direct Info.

Monsieur David OBERT informe les conseillers que la période de test a été gracieusement prolongée jusqu'au 11 novembre prochain.

Il y a un bon retour général de l'application, hormis quelques petits ajustements à faire (notamment sur la possibilité de voir s'il y a un message).

Le coût, maintenance comprise, est de 125 € par an, et il est possible de se désabonner à tout moment.

Après délibération et à l'unanimité les conseillers votent pour la mise en place de cette application pour la commune.

Ce système va permettre d'élargir les moyens de communication à la population,

7) RAPPORT ACTIVITÉ 2019 SPANC

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité 2019 du SPANC de Doudeauville pour les Assainissements Non Collectifs :

- contrôles d'installation pour ventes : 6,
- contrôles de conception pour des installations neuves ou réhabilitées : 1,
- diagnostics sur existants 34.

Le taux de conformité des dispositifs ANC de Doudeauville pour 2019 est de 46,2%

Les conseillers valident à l'unanimité le rapport d'activité 2019 du SPANC de DOUDEAUVILLE.

8) CHEMINS DE RANDONNÉE

A Autorisation de passage et de balisage d'un sentier V.T.T. – « Les Courtils »

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la volonté de la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois (CCHPM) de mettre en place un sentier de Vélo Tout Terrain. Le sentier dit Les Courtils emprunte le territoire de la commune de Doudeauville.

La CCHPM nous informe qu'elle souhaite mettre en place des panneaux d'information concernant ce sentier. Cette signalétique se présentera sous forme de petites plaquettes de gravoglas et de pieux.

La CCHPM se chargera si besoin du débroussaillage et de l'élagage permettant le passage des vététistes.

Après examen du tracé proposé et consultation des registres, le Conseil Municipal précise que les chemins concernés sont les suivants :

N° du tronçon cf. carte IGN	Section cadastrale	Sur GRP-PR	Nom et N° du chemin tel qu'il est sur le cadastre	Type de statuts	Coordonnées du propriétaire
N°12 : Nature du sol : Herbeux - Terre	OD	Les sept voies (PR) La Marnière (VTT)	Chemin rural n°26 de Zoteux à Courset	Communal	X
N°13 : Nature du sol : Herbeux - Terre	OD		Chemin rural n°26	Communal	X
N°14 : Nature du sol : Bitume	OC		Route de Desvres RD n°127	Départemental	X
N°15 : Nature du sol : Bitume	OC	Les airs d'Eglise	Route du Calvaire	Communal	X
N°16 : Nature du sol : Herbeux	OC	Les airs d'Eglise	Chemin rural n°13 de Course	Communal	X
N°17 : Nature du sol : Bitume	OC	Les airs d'Eglise	Route de Samer RD n°127	Départemental	X
N°18 : Nature du sol : Herbeux	OC	Les airs d'Eglise	Chemin rural n°14 rue Noé	Communal	X
N°19 : Nature du sol : Herbeux - Caillouteux	OC	Les Mottes Féodales	Chemin rural n°4 de Dalles à Doudeauville	Communal	X

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance du tracé du sentier ainsi que du tableau des statuts juridiques des chemins, le Conseil Municipal autorise la CCHPM à élaguer ou débroussailler (si besoin) le sentier afin de permettre le passage des vététistes et à mettre en place les panneaux d'information sur les fonds communaux.

B : Autorisation de passage des randonneurs sur les espaces, voies et chemins publics de la commune

La Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) sollicite le Conseil Municipal afin d'autoriser l'accès aux randonneurs de VTT sur les espaces, voies et chemins publics sur le sentier communautaire « Les Courtils »

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le passage des randonneurs sur les espaces, voies et chemins publics référencés selon le tableau et les tracés présentés en annexe 1 et 2 :

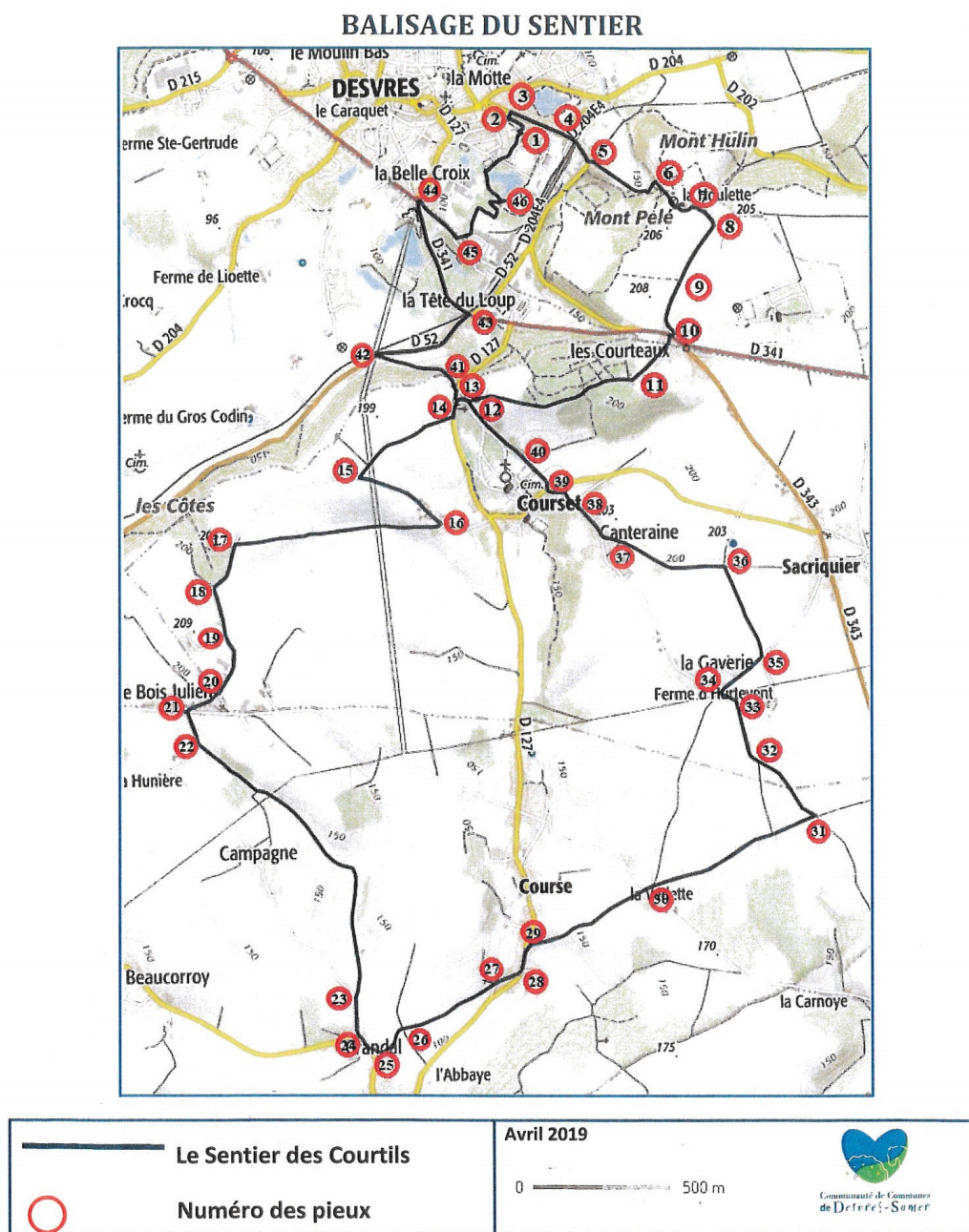
Annexe 1 : Le tracé du sentier

Annexe 2 : Tableau de maîtrise foncière

- AUTORISE la CCDS et/ou ses sous-traitants à réaliser la pose du balisage, panneaux de départ des itinéraires ou tout panneaux de découverte du territoire.
- AUTORISE la CCDS à réaliser les démarches de labellisation en cas d'inscription du sentier à une des Fédération référentes (FFRP,FFE,FFCT *ou* FFC) et/ou au PDIPR et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modification consécutives à toute opération foncière.
- S'ENGAGE à exercer les compétences communales de police sur le respect de l'utilisation des sentiers ou les dégradations volontaires sur le sentier, ainsi que les compétences communales relatives à la propriété foncière pour les travaux d'engagements lourds (renforcement de l'assise du chemin...)
Le Maire s'engage à prendre tout arrêté qu'il jugerait nécessaire pour réglementer l'accès au public
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Annexe 1 : Descriptif de la maîtrise foncière du sentier

N°	Description	Commune Propriétaire /	Nature du sol
14	Chemin rural n°17 rue des communettes	DOUDEAUVILLE	Macadam
15	Chemin rural n°21 de Longfossé à Doudeauville	DOUDEAUVILLE	Sentier
16	Voie communale n°3 des communettes à Doudeauville	DOUDEAUVILLE	Macadam
17	Route de Samer	DOUDEAUVILLE	Macadam
18	Chemin rural n°13 de Courset au Calvaire	DOUDEAUVILLE	Sentier
19	Chemin rural n°25	DOUDEAUVILLE	Sentier



Le Maire clôt la séance à 23h30

Le compte rendu a été affiché à la mairie

Rappel des délibérations examinées :

- | N° | Objet de la délibération |
|-----|--|
| 2) | Prêt acquisition immobilière et branchements gaz |
| 3) | DM prêt acquisition immobilière et branchement gaz |
| 4) | DM ajustement budget |
| 5) | Rapport d'activité SPANC 2019 |
| 6) | Application information population |
| 7) | Fêtes de fin d'année |
| 8)A | Chemins de randonnée CCHPM |
| 8)B | Chemin de randonnées CCDS |

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
Mme Anne-Sophie ROHART		M. David OBERT	
M. Rémi LACHERÉ		M. Arnaud ANSEL	
Mme Laure PENIGUEL		Mme Thérèse MERLIER	
M. Jean-René PRÉVOST		M. Olivier FREEL	
Mlle Élodie LELEU		M. Éric DELPLANQUE	
M. Olivier CIVIERE		M. Guy ROUTIER	